

Domianialité publique et expropriation pour cause d'utilité publique au Cameroun



À l'heure des « grandes réalisations » (construction de ports, de barrages, de routes et de ponts), les questions de domianialité et d'expropriation publique sont devenues d'une brûlante actualité au Cameroun.

Elles interpellent tout Camerounais. Aussi devient-il utile d'avoir un aperçu ou de cerner les notions de domaine public ou privé, d'en maîtriser la constitution, la structure et les modes de gestion.

Toutes choses qui rendraient moins conflictuelles l'expropriation, autant sa définition et ses procédures semblent méconnues des usagers ordinaires. Vulgarisée, elle deviendrait moins dramatique socialement et aboutirait à une indemnisation compensatrice, juste, douce et non contentieuse.

Le présent opuscule dédaigne les grands débats et sacrifie à l'œuvre de vulgarisation des connaissances élémentaires en la matière et pourrait faire œuvre utile pour les étudiants et les candidats aux divers concours administratifs.



Né en 1945 à Akom (Sud-Cameroun), **Joseph Owona** est actuellement professeur émérite et chancelier honoraire à l'université de Yaoundé-II, Soa, directeur honoraire de l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), et président du conseil d'administration de la Société de recouvrement des créances du Cameroun (SRC).

Agrégé de droit public et de sciences politiques (1977), il a cumulé une vaste expérience d'enseignement et de gestion administrative : chef de département de droit public, directeur de l'Institut des relations internationales du Cameroun, chancelier de l'université de Yaoundé, ministre de l'Enseignement supérieur, ministre de 1983 à 2004 et secrétaire général de la présidence, enseignant missionnaire à l'université Bordeaux-I, à l'université Marien Ngouabi de Brazzaville et à l'Institut d'Afrique de l'Académie des sciences de l'URSS.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles.

ISBN : 978-2-336-00124-1
14 €



L'Harmattan



Joseph Owona



Domianialité publique et expropriation
pour cause d'utilité publique au Cameroun

Joseph Owona

Domianialité publique et expropriation pour cause d'utilité publique au Cameroun